

INFORMATION EAUX

CAHIER
DÉTACHABLE
RÉFÉRENCES
SCIENTIFIQUES
ET JURIDIQUES

www.oieau.org
"Le monde de l'eau sur Internet"

Bassins transfrontaliers :



Les Organisations Internationales
en appellent au G8

Ville de Paris :
Un Forum de l'Eau et de l'Assainissement
en préparation pour Novembre 2003

H2O :
Le Festival de l'Eau du Massif Central
du 22 au 26 juillet 2003

Hydrotop 2003 :
Ça sera du 22 au 29 octobre 2003 !

SPDE :
Des indicateurs de performance
pour les services des eaux

1,270 Milliards d'Euros/an
pour le renouvellement
des installations d'eau !

La Souterraine - 27 juin 2003 :
Le CNFME inaugure
ses nouveaux pilotes pédagogiques

Les "SAGE" sur le Web :
www.sitesage.org



Office
International
de l'Eau

SOMMAIRE

Nouvelles des Agences de l'Eau

- Adour-Garonne 2
- Rhône-Méditerranée-Corse 4
- Rhin-Meuse 5
- Seine-Normandie 6

Actualités

- Françaises 7
- Vie des Sociétés 11
- Autour du Monde 12
- Librairie 14
- Lu dans la Presse 15

Nouvelles de l'Office International de l'Eau 16

Agenda des Evénements 20

**Visitez aussi
notre site internet :
<http://www.oieau.org>**

**1.000.000
de visiteurs
en
2002 !**



Cahier Détachable

**Documents sélectionnés et analysés
Références récentes de JURIEAUDoc**

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directeur de la publication : C. RUNEL
Coordination : C. JUERY
Rédacteur en Chef : D. DELAGE
Conseiller à la Rédaction : J.A. FABY
Maquette : N. CHAILLOU / F. RANSONNETTE
Abonnements : N. CHAILLOU

Abonnement 1 an
France : 411,46 Euro TTC
Etranger : 341,10 Euro

Office International de l'Eau

Service National d'Information
et de Documentation sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : snide@oieau.fr



Office
International
de l'Eau



LES CAHIERS TECHNIQUES

**DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES
A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- | | | |
|--|---|---|
| 1 LES POMPES CENTRIFUGES | 7 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT | 14 L'EAU D'ALIMENTATION DES GENERATEURS DE VAPEUR |
| 2 RECHERCHE ET DETECTION DES FUITES | 8 NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHTOSPATATION | 15 LES POMPES |
| 3 REACTIFS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE | 9 L'OZONATION DES EAUX | 16 LE DIOXYDE DE CHLORE |
| 4 INSTRUMENTS DE MESURE | 10 LA CHLORATION DES EAUX | 17 LA SURPRESSION |
| 5 LE COMPTAGE | 11 LA TELEGESTION DES RESEAUX | 18 LE POMPAGE DES EAUX USEES |
| 6 LA ROBINETTERIE | 12 POSE DES CANALISATIONS | 15 QU'EST-CE QUE L'EPURATION ? |



Pour commander

Office International de l'Eau - SNIDE
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48 - caudoc@oieau.fr

G8 :

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN APPELLENT AUX CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DU G8 POUR ALLOUER DES FONDS ET PROMOUVOIR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DES EAUX TRANSFRONTALIERES POUR LE DEVELOPPEMENT, LA SECURITE ET LA PAIX

LES EAUX TRANSFRONTALIÈRES ET LA SÉCURITÉ :

La gestion durable des ressources en eau est essentielle pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, la protection des écosystèmes et une stabilité sociale et politique dans le monde. L'eau est une cause possible de tensions mais aussi, et cela est plus important, une puissante source de coopération. Cependant, de nombreux conflits liés à l'eau ne sont pas encore résolus et la demande croissante sur des ressources limitées en eau douce augmente le risque de conflits futurs.

La gestion durable des 263 fleuves et lacs ou de plusieurs centaines d'aquifères transfrontaliers, dont les bassins englobent plus de la moitié des territoires et de la population mondiale, est un défi majeur et est d'une importance stratégique pour le futur immédiat et lointain. L'Afrique à elle seule possède 59 bassins transfrontaliers, ce qui représente 80% des ressources en eau superficielle de ce continent. La gestion de ces ressources, essentielles mais partagées, est cruciale dans les stratégies de lutte contre la pauvreté.

Mais les accords internationaux et les moyens de coopération et d'aide au développement, consacrés aux bassins des rivières, lacs et aquifères transfrontaliers, sont actuellement insuffisants pour répondre à ces défis.

Une grande majorité des Etats n'a pas saisi l'occasion de reconformer leur engagement à coopérer dans le domaine des bassins transfrontaliers en n'intégrant pas cet objectif dans les conclusions du Sommet Mondial sur le Développement Durable (août 2002) ni dans la Déclaration Ministérielle du 3ème Forum Mondial de l'Eau (mars 2003).

Une plus forte volonté politique et des actions renforcées sont requises d'urgence, comme l'avait pourtant déjà affiché des déclarations antérieures, comme celles signées à Rio (1992), à Paris (1998), La Haye (2000) et à Bonn (2001).

LA GESTION INTEGRÉE DES RESSOURCES EN EAU ET DES BASSINS TRANSFRONTALIERS :

La mise en œuvre d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) requiert une volonté politique et des engagements financiers à long terme.

Ceci devrait inclure : a) l'élaboration et l'extension de nouvelles lois nationales sur l'eau qui instaurent ou renforcent la GIRE et les techniques de gestion par bassin ; b) la création et le renforcement d'organismes de bassin au niveau national et international ; c) l'adoption de conventions, traités, et/ou de déclarations internationales sur la gestion des eaux douces ; d) l'organisation de systèmes cohérents de monitoring, d'échange d'informations appropriées et la création des bases de données adéquates ; e) l'étude et l'application de schémas directeurs nationaux et régionaux sur l'eau ; et f) et la mise en place de systèmes de financement rationnels fondés sur les principes de cause commune et de solidarité dans les bassins.

La mise en place d'organismes de bassins transfrontaliers s'est révélée être un succès dans de nombreux bassins au niveau international et national, tels que pour le Rhin, le Lac Léman, les Grands Lacs et le St. Laurent, le Sénégal, le Mékong ou le Murray Darling par exemple,

mais beaucoup d'institutions de bassins transfrontaliers n'ont pas encore d'autorité, de capacités ou de ressources suffisantes. Pire encore, il n'y a aucune institution inter-Etat pour gérer l'eau dans la majorité des bassins transfrontaliers.

La création à grande échelle ou le renforcement des organismes de bassin nécessaires pour améliorer la gouvernance et faciliter la participation des acteurs vont dans le sens des recommandations de la Communauté internationale pour élaborer une vision commune de la gestion de ces bassins.

PRINCIPES DIRECTEURS ET RECOMMANDATIONS :

Une plus forte volonté politique et des actions intégrées et pragmatiques, qui respectent la diversité culturelle et géographique, sont devenues urgentes, si l'on veut réduire la pauvreté et maintenir les écosystèmes.

L'aide internationale doit promouvoir la coopération sur les bassins des fleuves et aquifères transfrontaliers, en finançant et facilitant la communication, et la création ou le renforcement d'institutions communes entre Etats et acteurs d'un même bassin. De nombreuses régions en développement ne possèdent aucune infrastructure pour collecter et échanger des données avec les pays voisins : l'engagement financier international est vital et devrait être accru.

Un mécanisme de financement adapté devrait soutenir les actions liées d'une manière spécifique à la gestion des eaux transfrontalières partagées.

Si cinquante bassins de fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers sont identifiés comme prioritaires pour des raisons de sécurité au niveau international, et comme 2 millions de dollars sont nécessaires, chaque année pendant dix ans, pour établir des mécanismes et des institutions permanents, stables et fiables dans chacun d'eux, l'investissement total serait de 1 milliard de dollars US.

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES SIGNATAIRES DEMANDENT AUX CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DU G8 DE FINANCER LE LONG PROCESSUS D'INSTITUTIONNALISATION DE LA GESTION DE L'EAU AU NIVEAU TRANSFRONTALIER.

Le Conseil Mondial de l'Eau, la Croix Verte Internationale, le "Global Water Partnership", l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature), le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), le Secrétariat International de l'Eau, le Programme Solidarité Eau et le "World Wide Fund for Nature" (WWF), demandent aux Chefs d'Etat et de Gouvernement, réunis à Evian pour le Sommet du G8, de reconnaître la gestion des bassins des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers comme prioritaire et d'allouer 1 milliard de dollars pour les dix prochaines années, afin de financer la coopération entre Etats dans ce domaine stratégique.

Ce montant très réaliste représente moins d'un 1/1000 des centaines de milliards qui doivent être investis durant les dix prochaines années pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire et appliquer les décisions arrêtées à Johannesburg dans le domaine de l'eau.

ADOUR-GARONNE

LE DÉBAT NATIONAL SUR LA POLITIQUE DE L'EAU FAIT RECETTE DANS LE GRAND SUD-OUEST

La consultation nationale lancée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable s'est déroulée dans le bassin Adour-Garonne durant tout le mois d'avril.

Huit réunions ont été en effet organisées dans le Grand Sud-Ouest afin de prendre les avis et suggestions de la Société Civile et des acteurs locaux de l'eau.

□ L'eau et l'homme : eau potable, assainissement, besoins humains

Le constat pour l'eau potable : 1 habitant sur 3 dans le bassin Adour-Garonne reçoit, à un moment de l'année, une eau qui n'est pas strictement conforme aux normes actuelles de potabilité.

De l'eau brute au consommateur d'eau potable, le circuit est aujourd'hui compris, créant ainsi une solidarité de fait entre des opérateurs différents. La demande d'information sur la qualité de l'eau distribuée au robinet est très forte, mais encore insatisfaite aujourd'hui malgré les obligations de transparence et les efforts de communication.

Une rencontre annuelle, organisée à l'échelle locale avec tous ces acteurs afin de mieux protéger la ressource, favoriserait sans doute le dialogue et une meilleure compréhension des obligations de chacun, du sens à donner aux normes de potabilité et à un retour de la confiance très fragilisée aujourd'hui.

Les pesticides inquiètent. Les démarches préventives doivent être renforcées (principes d'efficacité et de précaution). Le problème de l'indemnisation des contraintes imposées dans les périmètres de protection des captages et celui de la cohérence des politiques publiques est toujours posé.

En matière d'assainissement domestique, le constat est mitigé : le taux de dépollution du bassin reste inférieur à 60%. Autonome ou collectif, la construction, l'entretien et le renouvellement des installations d'épuration coûtent cher, notamment aux consommateurs et aux collectivités rurales, ce qui freine leur mise en œuvre.

Comment les aider ?

Pour l'élimination des boues issues de l'épuration domestique, l'agriculture demande un bilan dépassionné et une reconnaissance du service public ainsi rendu afin que les risques et les nuisances soient réduits au maximum. La diminution à la source des pollutions irréductibles par les traitements en station d'épuration doit être privilégiée (ex : lessive biodégradable).

Pour les services publics d'eau et d'assainissement, les concepts avancés sont :

- l'eau n'est pas une marchandise, mais un service,
- intérêts pour un grand service public,
- péréquation sur le prix et relation plus claire avec la qualité du produit,
- développement des moyens d'expertise au profit des collectivités pour rompre l'asymétrie entre la gestion par les communes et celle par les délégataires.

Le public, mieux informé sur les contraintes techniques et environnementales qui imposent des traitements de plus en plus sophistiqués -et donc plus onéreux- accepterait plus facilement les différences de tarification entre les communes et les augmentations de prix.

□ Les milieux aquatiques

Deux constats : moins de 5% des rivières du bassin Adour-Garonne sont régulièrement entretenues. Malgré des efforts importants de recherche et d'étude, les mesures concrètes de protection et de gestion des zones humides restent peu développées sur le terrain.

La gestion des milieux aquatiques impose un gros effort de clarification ou de modernisation des compétences, qui doit passer par la loi (proposition d'une loi pour les fleuves et rivières) et une mise en cohérence des politiques (prime PAC et bandes enherbées par exemple).

Les déchets flottants, plus ou moins issus de décharges sauvages, sont apparus comme une préoccupation. Les stratégies préventives (entretien et gestion en amont des déchets) sont préférées. Les contrats de rivière sont adaptés à ces enjeux. Pour l'entretien, les syndicats de rivière restent l'outil d'une gestion locale et coordonnée à l'échelle des petits bassins versants.

Dans toutes ces questions, les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) sont reconnus comme un outil intéressant à une échelle pertinente.

La question des moyens humains est essentielle (brigades vertes).

Les nouveaux métiers développés grâce aux emplois jeunes sont en attente de perspective de pérennisation.

Les nappes profondes, avec leurs 40 millions de m³ de réserve, apparaissent comme une riche ressource potentielle à protéger et à réserver aux usages les plus nobles.

□ La gouvernance et les moyens

La gouvernance est un sujet transversal à tous les thèmes débattus. On a pu noter, tout au long des débats, les vertus du dialogue, de la concertation locale et de la pédagogie sur un sujet complexe. Les expériences apparemment réussies avec les contrats de rivière et les espoirs portés dans les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), encore trop peu nombreux ici, ont été mis en avant. Cela d'autant que la composition des commissions locales de l'eau (CLE) nécessaires à leur émergence traduit assez bien l'exigence, notamment de la part des associations, de plus de démocratie dans les organes de décision.

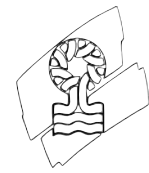
Il faut développer les compétences de gestionnaire au niveau local, ce qui passe par une modification de l'article 31 de la loi sur l'eau.

Les moyens de la police de l'eau doivent être "à la mesure des ambitions", surtout que des progrès peuvent être obtenus en réduisant leur dispersion.

Les moyens financiers doivent être augmentés et notamment ceux de l'Agence de l'Eau dont le principe de mutualisation apparaît à certain comme "déresponsabilisant" quand il est assimilé à un droit de polluer. Davantage d'équité dans le dispositif des redevances est attendu.

Tous ces moyens stratégiques amèneront une gouvernance participative, adaptée à la gestion de l'eau, en s'appuyant sur des politiques d'aménagement prenant en compte les spécificités territoriales. Objectifs environnementaux, économiques et sociaux doivent être mieux engagés.

Une forte mobilisation dans l'éducation (programme scolaire et universitaire), dans le renforcement de l'information et une pédagogie pour tous les publics à tous les niveaux est largement souhaitée. Elle permettra l'établissement et le développement des réflexes citoyens.



PREMIÈRE DÉCISION D'AIDE DE 27,46 M€ POUR PRÉSERVER L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, sous la présidence de **Brigitte Iynec-Mazière**, vient de prendre sa première décision d'aide pour l'année 2003 aux maîtres d'ouvrage du Grand Sud-Ouest pour financer leurs travaux d'aménagement des ressources en eau ou de réduction des pollutions.

□ 19,38 M€ pour la lutte contre les pollutions :

- 10 M€ pour la réduction des pollutions domestiques (aménagement ou réalisation de stations d'épuration et de réseaux de collecte des eaux usées),
- 9,38 M€ d'aide pour lutter contre la pollution des industries. Précisons que les modalités des aides accordées par l'Agence impose aux maîtres d'ouvrage de déposer leurs dossiers de demande avant tout commencement des travaux. Le Conseil a rappelé dans cette séance qu'il ne sera plus délivré d'autorisation de débiter les travaux avant présentation des demandes, sauf à perdre le bénéfice des aides de l'Agence.

□ 7,8 M€ pour la restauration des milieux aquatiques, l'aménagement et la gestion des ressources en eau, à noter en particulier :

- la demande du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement de la Garonne pour l'organisation d'un débat public sur le barrage de Charlas ;
- la reconduction d'une convention de partenariat avec EDF, conclue pour la première fois en 1991. Elle définit les conditions dans lesquelles EDF et l'Agence de l'Eau s'engagent à coopérer techniquement et financièrement pour une meilleure insertion des ouvrages hydroélectriques dans une gestion plus globale et mieux intégrée des ressources en eau, notamment en période d'étiage (lâchure de barrages EDF situés en amont pour alimenter les rivières déficitaires) et par le biais d'études d'intérêt commun

(masses d'eau influencées par l'hydroélectricité, variation de débits, meilleure gestion des sédiments dans les retenues et en aval, ...) ;

- le cas du canal de la Neste. Suite aux fortes pluies de février, un effondrement de terrain a eu lieu sur la commune de Rebouc, à proximité du canal. La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) a décelé un secteur vulnérable de 250 mètres pouvant nécessiter des travaux lourds (coût évalué à 2,5 M€, avec une première tranche estimée à 0,5 M€). Les financeurs seraient l'Etat et la Région Midi-Pyrénées (50 %), l'Agence de l'Eau (30 %), la CACG (20 % par autofinancement).

□ 0,22 M€ pour l'eau potable :

Les interventions de l'Agence de l'Eau dans ce domaine sont destinées à assurer une meilleure sécurité dans la distribution publique de l'eau (systèmes d'alerte contre les pollutions, mise en place d'interconnexions entre les communes pour pallier tout risque de pollution accidentelle, protection des captages d'eau souterraine, ...).

□ 0,06 M€ pour la gestion territoriale :

Le Conseil a donné un avis favorable au projet de contrat de rivière " Haute-Dordogne " qui couvre le haut bassin versant de la Dordogne, en amont des barrages de Bort-les-Orgues et de la Rhue (superficie totale de 1931 km²). 92 communes réparties sur quatre départements sont concernées, pour une population totale de 51 000 habitants.

Sur les cinq années du contrat (2003 à 2007), la participation financière de l'Agence s'élèverait à 1,8 M€ pour un montant total des travaux de 20 M€.

La prochaine réunion du Conseil d'Administration est programmée le mardi 17 juin.



UNE PLAQUETTE SUR L'AIDE AU TRAITEMENT DES DÉCHETS TOXIQUES

L'Agence Adour-Garonne a édité un document qui est un outil concret de travail et d'information pour ses principaux interlocuteurs, en définissant les conditions dans lesquelles l'Agence soutient en 2003 l'aide directe aux producteurs de déchets d'une part, et l'aide au traitement des déchets conditionnés d'autre part.

Elle est disponible auprès de la Sous-Direction Industries de l'Agence.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90, rue du Férétra - 31078 TOULOUSE CEDEX
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr

RHÔNE- MÉDITERRANÉE-CORSE

AVEC "LES DÉFIS TERRITORIAUX", L'AGENCE RENFORCE SON ACTION SUR LE LITTORAL MÉDITERRANÉEN

L'Agence de l'Eau poursuit son action dans la lutte pour la sauvegarde du littoral en s'engageant dans le **contrat d'Agglomération Têt Méditerranée** signé le 25 avril 2003 avec la Communauté d'Agglomération, pour une durée de 5 ans couvrant la période 2003-2007.

□ Améliorer la qualité de l'eau :

Les travaux de mise aux normes et d'extension des stations d'épuration de Canet en Roussillon et de Perpignan permettront de satisfaire aux dispositions réglementaires de la loi sur l'eau et de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines du 21 mai 1991. Non seulement la qualité physico-chimique et bactériologique de la Têt sera améliorée mais les plages à son embouchure pourront être réouvertes à la baignade.

En effet, les actions menées dans ce contrat s'inscrivent dans le cadre ambitieux de la Directive-Cadre Européenne sur l'eau qui vise l'obtention d'un bon état des milieux aquatiques d'ici à 2015.

Les aides financières apportées par l'Agence de l'Eau seront d'un montant de 56,56 M€ répartis en 36,57 M€ de subvention, 2M€ de bonus et 17,99 M€ d'avance.

□ Un 8^{ème} Programme innovant :

Dans son 8^{ème} Programme d'intervention, l'Agence de l'Eau affiche clairement sa volonté d'améliorer la qualité des cours d'eau et de s'engager dans une gestion durable de ce patrimoine exceptionnel, notamment en développant un grand principe, **l'approche territoriale**. C'est une des principales nouveautés du 8^{ème} Programme.

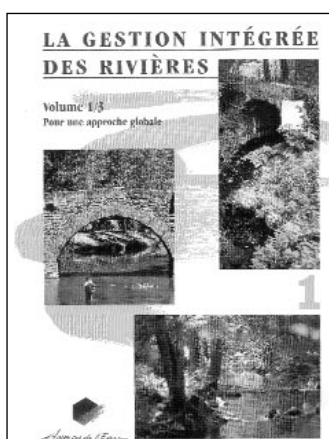
Son objectif est de prendre en compte, à la bonne échelle, la diversité des situations rencontrées. Cette politique se traduira par un soutien prioritaire aux SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), aux contrats de bassin, et par une innovation, **les "défis" territoriaux**, qui comportent des objectifs précis et concrets à atteindre en quatre ans.

Ainsi, le bassin versant de la Têt à l'aval du barrage de Vinça, est un de ces premiers "défis", porté par la Communauté d'Agglomération Têt Méditerranée, dont les enjeux sont la connaissance du cours d'eau et la définition d'un programme d'action.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) élaboré par le Comité de Bassin en 1996, a souligné la grande valeur patrimoniale du littoral méditerranéen et l'importance d'y maintenir un objectif permanent de préservation et de restauration des écosystèmes littoraux.

L'Agence de l'Eau s'engage à suivre au plus près son programme d'intervention en effectuant un suivi des indicateurs de pollution de la Têt. Sur le littoral méditerranéen, elle a engagé de nombreuses actions pour renforcer la connaissance de ce milieu fragile : suivis écologiques des rejets urbains, station de suivi des apports polluants du Rhône, évaluation de la contamination chimique des eaux littorales, indice d'évaluation de la qualité des lagunes, efficacité des mesures engagées pour la protection du milieu marin, impact de l'activité de plaisance et portuaire, impact des activités aquapôles...

UNE ÉTUDE INTER-AGENCES CONSACRÉE À LA GESTION INTÉGRÉE DES RIVIÈRES



Parue en 1999 en version CD-ROM, "**la gestion intégrée des rivières**" vient d'être éditée en trois volumes. Ce guide est issu d'une étude Inter-Agences menée avec le Groupe de Recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau (**GRAIE**), dans le cadre d'un groupe de travail rassemblant une quarantaine de spécialistes de différentes disciplines nécessaires à la bonne gestion de l'eau.

Le caractère encyclopédique de ce document permet d'y rechercher rapidement des informations diverses, soit sur les concepts à la base du principe de la gestion intégrée, soit sur les méthodes d'études et de représentation, soit encore sur les usages de l'eau, les acteurs, ... Il permet à ce titre de répondre à de multiples besoins des gestionnaires des milieux aquatiques, des bureaux d'études ou des services techniques de l'Etat et des collectivités.

Les objectifs de ce guide :

- **Aider à une représentation performante des rivières et de leur environnement ...**
 - . présentation des modèles existants, des approches scientifiques et des méthodes d'analyse correspondantes ;
 - . formulation des relations entre usages et milieux, par un système de critères et indicateurs ;
 - . caractérisation des conséquences des actions sur les usages et milieux, selon un modèle similaire.
- **... par la mise à disposition de l'ensemble des outils méthodologiques nécessaires**
 - . connaissance du contexte juridique ;
 - . identification et organisation de l'ensemble des acteurs ;
 - . sélection des outils de gestion adaptés ;
 - . préparation d'un cahier des charges d'étude ;
 - . construction d'un diagnostic.

DES JOURNÉES TECHNIQUES SUR L'ASSAINISSEMENT RURAL JUSQU'EN JUIN

L'assainissement des eaux usées en zones rurales nécessite des approches spécifiques et adaptées.

C'est pour échanger sur ce sujet avec les partenaires qui interviennent en amont des projets des collectivités rurales (principalement la maîtrise d'oeuvre public et privé, mais aussi les autres services de l'Etat, des Régions et des Départements) que l'Agence de l'Eau organise des journées techniques d'information et d'échanges.

Elle y présente les nouveautés du 8^{ème} Programme d'intervention en matière d'assainissement rural tandis que différents débats techniques sont introduits par des intervenants extérieurs. La deuxième journée (après celle organisée au mois de novembre à Besançon) a eu lieu à Lyon, le 8 avril dernier. Elle a rassemblé plus de 150 personnes, maîtres d'oeuvre pour la plupart, et très impliquées dans les projets d'assainissement. Au-delà de la

politique d'intervention de l'Agence de l'Eau, les participants ont pu échanger sur les études de schémas directeurs, sur l'assainissement non-collectif, sur les techniques rustiques de traitement des eaux usées ou encore sur la qualité des réseaux d'assainissement.

Prochaine journée d'information le 26 juin 2003 à Bastia.

Pour en savoir plus, contactez Yvette Laurent à l'Agence de l'Eau au 04 72 71 27 50.

**AGENCE DE L'EAU
RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE**
2, 4 allée de Lodz - 69363 LYON Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00 - Fax. 04 72 71 26 03
www.eaurmc.fr

RHIN-MEUSE



AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : CONTRATS-CADRES ET NOUVELLES MODALITÉS D'INTERVENTION

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau s'est réuni le 3 avril 2003 à Obernai (Bas-Rhin) à l'invitation des Brasseries Kronenbourg, sous la présidence de **François Barthélémy**.

□ **Interventions de l'Agence et modalités :**

- aider aux études de vulnérabilité des réseaux d'alimentation en eau potable dans le cadre du programme national de recherche et de développement contre le bio-terrorisme ; près de 180 demandes d'aides émanant des collectivités ont été instruites par l'Agence de l'Eau dans le cadre de Vigipirate et concerne la sécurisation d'un quart de la population du bassin Rhin-Meuse,
- permettre aux collectivités qui le demandent, de convertir les contrats en cours pour appliquer les nouvelles modalités du 8^{ème} Programme (subventions dans le cadre de contrats pluriannuels de trois ans) ; près de 400 contrats avec des collectivités sont en cours représentant quelque 6000 opérations pour la protection de l'eau,
- aider les services d'assistance technique aux stations d'épuration ; 700 ouvrages d'épuration sont concernés dans le bassin (8 départements) pour plus d'un million d'euros d'aides,
- aider les missions de recyclage agricole des boues d'épuration ; un demi million d'aides pour le bassin.

□ **Contrat de nappes avec la Région Alsace :**

Le Conseil a donné son accord pour que l'Agence engage avec la Région Alsace un quatrième contrat de nappes pour la protection des eaux souterraines 2003 - 2006.

Ce contrat fait suite à une évaluation du dispositif mis en place depuis 1990 qui montre des progrès sur la connaissance de la qualité des eaux et un engagement réel des acteurs ; néanmoins, la qualité continue à se dégrader et il faut en priorité lutter contre les pollutions diffuses (nitrates et phytosanitaires).

Le contrat prévoit un montant global d'interventions de 7,2 millions d'euros financés à part égale entre l'Agence de l'Eau et la Région Alsace.

□ **Contrat-Cadre avec l'Établissement Public d'Aménagement de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA) :**

Le Conseil a accepté une coopération (2003-2005) pour concilier la gestion des crues et la préservation du fonctionnement du fleuve et de son bassin versant ; les travaux de ralentissement des crues pourront être aidés dans la mesure où ils résultent d'un bon compromis entre la gestion hydraulique, dynamique et biologique de la vallée.

D'ores et déjà, l'Agence de l'Eau participera à des études pour un montant de 100.000 euros.

□ **Convention-Cadre avec les Chambres de Métiers de Lorraine :**

Le Conseil a donné son feu vert pour que soit renouvelée la convention de partenariat entre l'Agence de l'Eau et les Chambres de Métiers de Lorraine pour aider l'artisanat à réaliser des travaux de lutte contre la pollution des milieux aquatiques. Le partenariat mis en place sur la période 2000-2002 a permis d'aider une douzaine d'artisans dans des domaines variés comme la récupération et la démolition automobile, la récupération de ferrailles, la distribution du fuel et gasoil, la boucherie-charcuterie...

□ **Aides pour la dépollution des eaux, la protection des milieux aquatiques, l'eau potable et la santé publique :**

Le Conseil a pris acte des décisions de la Commission des Aides, réunie avant la séance du Conseil sous la présidence de **Bernard Ingwiller** et rapportées par le Directeur de l'Agence de l'Eau, **Daniel Boulnois**.

La liste des projets aidés est disponible en ligne <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rozérieulles - B.P. 30019
57161 MOULINS LES METZ
Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr



L'ARMADA DE ROUEN, TOUTES VOILES DEHORS

Du 28 juin au 6 juillet 2003



L'Armada de Rouen rassemble des voiliers et des anciens bateaux du monde entier, paradant sur la Seine pendant une dizaine de jours. Avec presque 10 millions de visiteurs,

l'Armada est une manifestation internationale à laquelle les normands sont très attachés et qui déplace les foules issues de tous les pays.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la DIREN Haute-Normandie, proposent à cette occasion une exposition sur la Seine, dans un espace de 100 m² situé sur la rive droite du fleuve.

Cet espace thématique et ludique sur la Seine offre à la fois, une découverte de la faune, de la flore et des paysages, une information sur la qualité de l'eau, une évocation picturale et poétique...

Ponctué d'animations quotidiennes, le stand est ouvert à tous, petits et grands !

FORUM DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE PARIS

Cette manifestation prévue en novembre prochain réunira les acteurs et les partenaires de l'eau et de l'assainissement. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie est partenaire de cet événement, aux côtés du SIAAP, de la SA-GEP, des distributeurs d'eau, des associations...

Cette manifestation cible le grand public parisien.

La participation de l'Agence à ce forum est une occasion de communiquer sur la politique de l'eau auprès du grand public à un moment où :

- un grand débat sur l'eau aura été mené dans le pays et fera l'objet d'un examen au Parlement,
- la mise en œuvre de la Directive-Cadre Européenne conduit à une meilleure information et à une participation plus forte du public.

L'Agence prévoit un stand et l'organisation d'une table ronde.

La date exacte sera communiquée ultérieurement.

L'AGENCE AIDE À LA SAUVEGARDE DES ZONES HUMIDES

Lors de sa dernière réunion, la Commission des Aides de l'Agence a attribué 48 M€ aux collectivités locales, industriels et agriculteurs du bassin. Parmi les actions soutenues, trois concernent les **zones humides** :

- **Les marais de la Vesle**, classés en Z.N.I.E.F.F. sont composés d'une mosaïque de secteurs où l'occupation des sols est des plus diversifiée : zones drainées ou urbanisées, peupleraies, etc. Une cartographie par photographie aérienne va être réalisée afin de mieux cerner les secteurs de marais subsistants. Ensuite un inventaire complet pourra être réalisé, sur les parties les plus intéressantes. A partir de ces éléments, des chantiers d'insertion prendront le relais pour assurer la gestion et la restauration des zones de marais. A ce titre donc, l'Agence de l'Eau apporte une aide financière de 30 % au Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne pour réaliser une cartographie des habitats du Marais de la Vesle.
- Depuis 1997, le **Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin** s'est engagé avec l'Association Syndicale des Bas Fonds du Bassin de la Douve dans un programme d'optimisation de la gestion des niveaux d'eau de la Basse Douve. Les "portes à flots" de la Douve ont été édifiées à l'aval de la rivière au XVIII^e siècle pour s'opposer à l'intrusion des eaux marines dans la basse vallée et ainsi protéger les terres agricoles. Cet ouvrage imposant de 36,60 m de large est composé de 8 arches équipées de clapets abattables sur 2 arches et de batardeaux sur les 6 autres. Ce dispositif permet le maintien du fil d'eau de la rivière à l'amont des "portes à flot" pendant l'été. La manœuvre de ces batardeaux

est difficile et nécessite des délais importants, ce qui limite l'adaptation de la gestion aux conditions météorologiques et peut remettre en cause les caractéristiques des zones humides. Le maître d'ouvrage a donc fait le choix d'une automatisation des ouvrages hydrauliques des "portes à flot". Le fonctionnement de cet ensemble s'appuiera sur des données fournies par un réseau de mesures hydrométriques et pluviométriques installé sur le Bassin de la Douve par le Parc Naturel Régional. Sur un montant de travaux de 240.300 € HT, l'Agence de l'Eau apportera un concours financier de 96.100 €.

- **Les marais de la Dives** constituent, en zone estuarienne, un écosystème de type zones humides d'une superficie de 8000 ha. Ce milieu naturel fait l'objet d'inondations régulières liées aux crues de la Dives et de la Divette. L'amélioration de la gestion du marais et des niveaux d'eau dans les différents canaux nécessite une approche globale et intégrée de son fonctionnement hydraulique. C'est l'objet de l'étude qui est proposée et qui permettra à l'Association Syndicale de la Vallée de la Dives, maître d'ouvrage, d'appréhender au mieux le fonctionnement des marais en période de hautes eaux. L'étude, d'un montant de 83.122 € TTC, fait l'objet d'un concours financier de l'Agence de l'Eau de 41.500 € (50 %).

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
51, rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE
Tél. : 01.41.20.16.00 - Fax : 01.41.20.16.89
www.aesn.fr

DES MESSAGERS DE L'EAU POUR LA PROTECTION DE L'EAU DANS LE PUY-DE-DÔME

Initiée par le Conseil Général du Puy-de-Dôme, l'opération des **Messageurs de l'Eau** a mobilisé les collégiens du Département pour défendre la cause de l'eau. Impliquer et éduquer les adultes de demain, éveiller leur sens de la responsabilité et du partage, tels sont les principaux objectifs de cette action.

Le projet, réparti sur deux années scolaires consécutives (2001-2002 / 2002-2003), a bénéficié de la labellisation de l'UNESCO et du soutien du Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand.

Le premier **Carrefour International des Messageurs de l'Eau** s'est déroulé les 5, 6 et 7 juin 2003 avec un millier d'enfants réunis à la Bourboule et au Mont-Dore. Lors de ce rendez-vous unique, les collégiens du Puy-de-Dôme et leurs camarades étrangers se sont retrouvés pour trois jours d'échanges, de débats et de partage sur le thème de l'eau. A la fois pédagogique et convivial, ce carrefour était ponctué de plusieurs événements : proclamation de la **Charte des Messageurs de l'Eau** et célébration du **50^{ème} anniversaire du Réseau d'écoles** avec des délégations d'élèves venus des quatre coins du monde (du Mali et de Côte d'Ivoire notamment).

□ **La Charte** : Lancée officiellement le 20 mars dernier à l'UNESCO et emblème de la mission des Messageurs de l'Eau, la Charte a été conçue et écrite par les enfants. Fruit des nombreuses expériences des Messageurs de l'Eau et de leurs réflexions, la Charte

définit les droits et les devoirs de chacun à l'égard de l'eau. Une vingtaine d'articles ont été proposés aux participants du Carrefour : le samedi 7 juin, chaque enfant a voté pour les résolutions de son choix. Les 10 articles les plus plébiscités compose la Charte des Messageurs de l'Eau.

□ **50^{ème} anniversaire du réseau des écoles associées** : Dès 1946, un des objectifs majeurs de l'UNESCO est de promouvoir la paix et la coopération internationale par la voie de la pédagogie et de l'éducation. Pour répondre au mieux à cette préoccupation, l'Organisation créée en 1953 le Réseau des écoles associées : **le Réseau**. Les 50 ans du Réseau coïncidant avec l'année mondiale de l'eau douce proclamée par les Nations Unies, la Commission nationale française pour l'UNESCO a souhaité célébrer cet anniversaire de façon marquante. Elle a décidé de prendre appui sur l'opération Messageurs de l'Eau, projet d'envergure internationale porteur des valeurs et des idéaux de l'UNESCO.

CONSEIL GÉNÉRAL DU PUY-DE-DÔME

24 rue Saint-Esprit - 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : 04 73 42 23 93 - Fax : 04 73 42 71 49
www.lesmessagersdeleau.com/

H2O : LE FESTIVAL DE L'EAU DU MASSIF CENTRAL

Du 22 au 26 juillet 2003

Ce festival, ancré dans de multiples communes du Massif Central, château d'Eau de la France a, en 6 ans vu le nombre des collectivités locales participantes passer à **plus de cent réparties dans 13 départements**. C'est à partir de celles-ci que se mobilisent et s'expriment les différents acteurs de l'eau, réalisant un véritable brassage festif multidisciplinaire et multiculturel rassemblant grand public et spécialistes.

Elles le font non seulement au nom de leur territoire, mais aussi en tant que maillons d'une chaîne internationale sur tous les thèmes concernant l'eau.

Parmi les manifestations proposées (programme sur le site <http://www.association-h2o.com/>), il faut citer l'initiative de la **Société des Autotoutes Paris Rhin-Rhône** qui, en collaboration avec l'Association H2O, organise sur l'aire des Volcans (A 71) une animation permanente autour du thème de l'eau, ouverte gratuitement au public. Baptisée "**L'eau : ta route**", cette animation comportera deux volets :

□ **le document : "L'eau : ta route" :**

Ce document sera tiré à 200.000 exemplaires et contiendra des informations pédagogiques sur l'eau et la sécurité, ainsi qu'un jeu-concours à l'attention des enfants. Par ailleurs, les visiteurs pourront repartir avec un certain nombre de documents traitant des sujets exposés.

□ **une exposition permanente avec différents thèmes :**

• l'eau et la route,

l'objectif de l'animation est de favoriser et de prolonger le repos des usagers de l'autoroute dans les conditions les plus agréables possibles.

• l'eau et la santé,

• les dysfonctionnements physiologiques liés à la déshydratation seront décrits : notamment en ce qui concerne les personnes âgées, surtout si elles conduisent, les nourrissons et les enfants, l'incidence de la déshydratation sur la vigilance etc...

• la route et la pluie,

l'eau de pluie est un élément d'insécurité sur la route. Des principes de base seront déclinés sur le thème "la route par temps de pluie et d'orages".

• l'eau : élément ludique et culturel,

• l'eau et les loisirs,

l'Auvergne offre une multitude de loisirs liés à l'eau : pêche en rivières et lacs, nombreux plans d'eau avec activités nautiques. Les touristes seront informés sur les nombreuses activités de la région.

• l'eau et le tourisme,

nombre de sites présentant des particularités naturelles ou des aspects culturels et artistiques sont présents en Auvergne et dans le Massif Central : villes, lacs, rivières, expositions, architectures ...

H2O le Festival de l'Eau du Massif Central AURA

8, rue du Colombier - 63400 Chamalières
Tél. : 04 73 31 83 15 - Fax : 04 73 36 52 50
h2o@association-h2o.com
www.association-h2o.com/contact.htm

G8 : BILAN DE LA RÉUNION DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT

Les ministres en charge de l'environnement des huit principaux pays industrialisés et la Commissaire Européenne chargée de l'environnement, se sont réunis à Paris du 25 au 27 avril 2003.

Huit mois après le **Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD)**, quelques semaines après le troisième Forum Mondial de l'Eau et ses conférences ministérielles (Kyoto, Shiga et Osaka, Japon) et dans la perspective du G8 d'Evian, leurs discussions ont porté principalement sur les régions et les pays les moins développés, particulièrement en **Afrique**, les **production et consommation durables**, le renforcement de la **gouvernance** et de la coopération environnementales, ainsi que les **océans et la sécurité maritime**.

Sur ces différents sujets, une attention spécifique a été portée **aux problèmes liés à l'eau**, et notamment aux questions de gestion transfrontalière des grands fleuves et de gestion des ressources en eau en Afrique, à l'usage efficace de la ressource en eau, à l'adoption des principes de gouvernance pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à la prévention et l'atténuation des inondations. Les ministres ont noté que **l'accès universel à l'eau potable** est un défi mondial complexe qui requiert leur attention continue.

1) Afrique :

A la lumière du travail exécuté dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement et de préparatifs pour la troisième Conférence Internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD III), et après le troisième Forum Mondial de l'Eau et le SMDD, les ministres considèrent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, l'accès à l'énergie, la réduction de la pollution de l'eau et de l'air, la lutte contre le changement climatique par l'atténuation de ses effets et l'adaptation à ceux-ci, la désertification et la déforestation, ainsi que la conservation de la biodiversité, comme des champs d'action prioritaires.

Dans le domaine de l'eau, ils soutiennent pleinement l'objectif du SMDD, qui consiste à promouvoir **le développement intégré des ressources en eau** et en optimiser les avantages en amont et en aval, le développement et la gestion efficace des ressources en eau dans toutes leurs utilisations et la protection de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Dans ce contexte, reconnaissant que la coopération entre les Etats riverains sur les cours d'eau frontaliers et/ou transfrontaliers contribue à la gestion durable des ressources en eau et produit des bénéfices mutuels, ils ont encouragés tous ces Etats à développer ce type de coopération. **Une attention particulière doit être portée à la gestion des bassins versants africains transfrontaliers tels que le Niger, le Sénégal, le Nil, l'Okavango et le Congo.**

2) Production et consommation durables :

Les ministres encouragent les modes de production et de consommation durables locaux qui favorisent la préservation de la diversité biologique et paysagère et contribuent à l'éradication de la pauvreté. Le tourisme, les sports, les activités récréatives et de loisirs, s'ils sont compatibles avec la protection de l'environnement et le développement social, peuvent également être des moteurs du développement local durable.

Compte tenu des pressions croissantes sur des ressources en eau limitées dans de nombreuses parties du monde, l'usage efficace de l'eau, la gestion intégrée des ressources en eau, l'usage plus efficace de l'irrigation et la gestion de la demande doivent faire l'objet d'une attention particulière et être pris en compte de manière prioritaire dans les plans de développement nationaux, locaux et transfrontaliers. Il faut en particulier protéger et utiliser de manière durable les écosystèmes qui, naturellement, captent, filtrent, stockent et relâchent l'eau, comme les rivières, les zones humides, les forêts et les sols. **Les ministres sont résolus à assister les pays qui s'engagent politiquement à élaborer d'ici 2005 des plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau.**

3) Renforcement de la gouvernance internationale en matière d'environnement :

L'eau est un secteur clé pour l'action dans ce domaine, car elle est essentielle à l'éradication de la pauvreté et au développement économique. La communauté internationale s'est engagée lors du SMDD à diviser par deux, d'ici 2015, la proportion des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à un assainissement de base. **Le plan d'action indique aussi que des plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau doivent être préparés par tous les pays d'ici 2005.** Afin d'atteindre ces objectifs, toutes les sources de financement, privées comme publiques, nationales et internationales, doivent être mobilisées et utilisées de la manière la plus efficace et efficiente. Des progrès vers un cadre institutionnel stable, transparent et fondé sur des principes de droit, des financements additionnels importants, privés comme publics, doivent être atteints. Dans la gestion de l'eau, il faut assurer un bonne gouvernance avec un accent plus fort sur les approches locales centrés sur les ménages et le voisinage. A cet effet, les ministres ont appelés chaque pays à développer des stratégies pour atteindre les objectifs sur l'accès à l'eau et à l'assainissement. En ce qui concerne les pays en développement et les pays à économie en transition, ils ont souligné leur engagement à soutenir leurs efforts à cette fin.

En matière de prévention et de gestion des **inondations**, l'échange d'expériences entre les experts doit être développé. La mise en place de centres ou réseaux régionaux, et l'accroissement des échanges entre centres existants peuvent jouer un rôle déterminant et doivent donc être examinés plus avant.

4) Océans et sécurité maritime :

Lors de leur sommet à Okinawa (2000), les chefs d'Etat et de Gouvernement du G8 ont indiqué que " le renforcement de la sécurité maritime internationale est capital pour la protection des océans, qui font partie du patrimoine mondial ".

Les ministres réunis souhaitent poursuivre leurs efforts en faveur de la protection des océans et du littoral, y compris les pêcheries durables, la conservation de la biodiversité, le renforcement de la science de la mer, la réduction des pollutions maritimes, le contrôle des espèces invasives et une meilleure sécurité maritime.

www.environnement.gouv.fr

FORTE MOBILISATION POUR "LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE"



La première "Semaine du Développement Durable", annoncée par le Premier Ministre lors du séminaire gouvernemental du 28 novembre dernier, s'est déroulée du 2 au 8 juin 2003.

Pour cette première édition, le Secrétariat d'Etat a parainé des actions initiées par des collectivités territoriales, des associations, des établissements publics, des entreprises privées ou publiques. Toutes les actions menées tant au niveau national qu'au niveau local ont été regroupées durant la même période sous le label "Semaine du Développement Durable". Chaque acteur a été invité à proposer une action qui témoigne d'une bonne pratique en matière de développement durable ; l'objectif étant d'expliquer et d'illustrer concrètement le développement durable dans toutes ses dimensions, économique, sociale et environnementale au sein de nos différentes activités (travail, loisirs, achats...).

A cette occasion, un certain nombre de **manifestations concernant l'eau** ont été proposées :

1. Une conférence de presse d'Eléphant Bleu à Paris.

L'eau est précieuse et source de vie. Les engagements et les efforts d'Eléphant Bleu ont été présentés avec des arguments techniques, événementiels, citoyens dans le respect de la nature et des ressources naturelles...

- le lavage à haute pression : réduire considérablement la consommation d'eau,
- l'utilisation d'un savon exclusif, biodégradable à 90%,
- le traitement des eaux usées : préparation du prochain équipement en installation de matériel de recyclage de tous les centres de lavage, équipement systématique des nouveaux centres.

Depuis 16 ans, avec près de 525 centres de lavage à haute pression en France et près de 800 en Europe, l'enseigne Elephant Bleu considère comme un devoir d'utiliser son image, sa notoriété et l'étendue de son réseau pour sensibiliser les automobilistes aux enjeux écologiques et favoriser les initiatives en faveur de l'environnement. Intégré au secteur automobile (l'un des plus polluants), Elephant Bleu se démarque et agit à hauteur de ses moyens pour encourager un comportement citoyen : laver sa voiture dans un centre de lavage dont les

eau sont récupérées, traitées et recyclées ; éviter par conséquent le lavage à domicile qui est source de pollution (actuellement 52,2% des automobilistes).

2. Colloque de Bourges : Pistes pour une gestion durable de l'eau d'irrigation.

L'action a été proposée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

- la problématique de l'irrigation en terme d'impact sur la ressource en eau,
- la gestion déconcentrée de l'irrigation à partir d'étude de cas,
- la façon dont on peut diminuer de manière significative la pression sur le milieu naturel par la mise en œuvre de solutions alternatives.

3. Sensibilisation : Nettoyage du Grabieux à Alès.

Le projet de l'école H. Barbusse est dédié en 2002-2003 à l'eau. L'opération de nettoyage des berges de la rivière est donc une des phases du projet d'établissement et s'adresse à toutes les classes.

Pendant l'année, les enfants ont suivi le programme pédagogique "Au fil de l'eau" proposé par la Communauté d'Agglomération. Ce programme leur a permis de participer à des séances de spectacles-contes, à la mise en place d'un "parlement de l'eau" avec des échanges débats entre les élèves du bassin versant, à des animations sur la notion de risque liée à l'eau (notamment dans les Cévennes).

4. Témoignages dans plusieurs villes du monde : Hydrotour - Du 18 Juin 2003 au 31 Août 2004.

Dans le cadre de l'Année Internationale de l'Eau Douce, l'Association Hydrotour se lance sur les routes du monde entier pour recueillir les témoignages des acteurs de développement durables ayant mis en place des initiatives concrètes en faveur de l'eau.

Au terme de ce voyage, un documentaire sera réalisé pour donner la parole à de nouveaux acteurs : "paroles de jeunes", "paroles de femmes", "paroles de collaborateurs", "paroles d'experts", ...

L'objectif est d'inviter les jeunes diplômés et les chefs d'entreprises à réfléchir sur leurs responsabilités en tant qu'acteurs à part entière du développement durable et d'habituer les enfants à compter avec l'eau.

<http://www.semainedudeveloppementdurable.gov.fr>

Le site officiel présente l'ensemble des projets suscités par cette Semaine du Développement Durable.

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**
20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01.42.19.20.21 - Fax : 01 42 19 11 23
www.environnement.gouv.fr

HYDROTOP 2003 : NOUVELLES DATES EN OCTOBRE 2003

En raison du contexte international, le Comité d'organisation d'**Hydrotop** a décidé de repousser la manifestation du **22 au 24 octobre 2003**.

Nombre de visiteurs annoncés au colloque scientifique, à la convention d'affaires et à l'exposition sont issus de l'arc méditerranéen. Certains d'entre eux, délégations de pays et plus généralement les institutions et collectivités, ne pouvaient garantir leur présence (transports aériens, obtention de visa...) à la date initiale compte tenu des événements en Iraq.

Les fondements scientifiques et le contenu de cette manifestation s'appuyant sur la richesse et la diversité des expériences internationales, les organisateurs ont pris la dé-

cision de reporter à plus tard ces rencontres, dans l'intérêt de celles-ci et pour en garantir la qualité des intervenants. Industriels, élus, et collectivités, experts mondiaux viendront donc exposer, débattre et partager leur vision d'avenir et l'enjeu primordial de l'eau sur le bassin euro-méditerranéen, à Marseille, les 22, 23 et 24 octobre prochains.

HYDROTOP

Package - "Mourepiane Port d'activités"

467, chemin du Littoral - 13016 Marseille - France

Tél. : 04 91 46 01 53 - Fax : 04 91 46 02 53

www.hydrotop.com

IFEN : LES CONSEILS RÉGIONAUX PEUVENT MIEUX FAIRE POUR L'ENVIRONNEMENT

Le numéro 82 des "**Données de l'Environnement**" de l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) présente les résultats de l'enquête annuelle qu'il réalise auprès des Conseils Régionaux, qui ont consacré 948 millions d'euros à l'environnement sur la période 1996-1999, soit 237 millions par an.

Ces dépenses ont progressé de 17,5 % sur la période, et représentent **1,9 % des dépenses totales des Régions**.

Cette part, assez faible, consacrée à l'environnement est liée aux compétences réglementaires limitées des Régions en la matière : les parcs naturels régionaux, l'élaboration des plans régionaux de la qualité de l'air, des plans régionaux d'élimination des déchets industriels spéciaux, la création de réserves naturelles régionales et la gestion des eaux (aménagement, entretien et exploitation des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau domaniaux transférés aux Régions). Les dépenses des Régions liées à

leurs compétences représentent les deux tiers du total de leurs dépenses environnementales (soit 153,9 millions d'euros par an).

Les efforts "environnementaux" des Régions représentent environ la moitié des efforts des Départements. L'absence de ressources financières environnementales spécifiques aux Régions (contrairement aux Départements qui perçoivent des recettes fiscales en provenance du Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau et/ou de la Taxe Départementale sur les espaces naturels sensibles) pourrait expliquer cette situation. En d'autres termes, des transferts de compétences environnementales assortis de ressources financières pourraient, le cas échéant, générer davantage d'efforts financiers de la part des Conseils Régionaux dans le domaine de l'environnement.

Les principales dépenses environnementales des régions

	Dépense annuelle moyenne (en millions d'euros)	euros/habitant	%
Gestion des eaux usées	38,3	0,64	16,1 %
Traitement des déchets	30,9	0,51	13,0 %
Protection de l'eau	24,4	0,41	10,3 %
Environnement urbain	22,9	0,38	9,7 %
Protection des paysages	18,8	0,31	7,9 %
Protection de la biodiversité	17,0	0,28	7,7 %
Maîtrise de l'énergie	15,7	0,26	6,6 %

© Profession Politique

IFEN

61, bd. Alexandre Martin - 45058 Orléans Cedex 1

Tél. : 02 38 79 78 78 - Fax : 02 38 79 78 70

ifen@ifen.fr - www.ifen.fr

EFE : DEUX JOURNÉES SUR L'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL

EFE organise les 23 et 24 juin prochains deux journées sur l'assainissement industriel.

La première sera consacrée à la conception et l'exploitation du système d'assainissement : aspects techniques, économiques et financiers.

La deuxième présentera six retours d'expériences sectoriels sur les techniques de traitement des effluents.

EFE

50 avenue de la Grande Armée - 75848 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 44 09 24 23 - Fax : 01 44 09 22 22

elegendre@efe.fr - www.efe.fr

VWR INTERNATIONAL : UN CATALOGUE DÉDIÉ À L'ENVIRONNEMENT

VWR International, leader mondial de la distribution de produits de laboratoires des sciences de la vie, regroupe deux leaders du marché - Merck Eurolab et VWR Scientific Products.

Aujourd'hui, c'est une organisation mondiale qui propose plus de 350.000 produits et services représentant plus de 3.000 fabricants du monde entier.

VWR International propose un **Catalogue Environnement** en complément de son catalogue général.

On y découvre les gammes et nouveautés pour l'analyse de l'eau, des gaz, et des sols. De plus, il contient des informations sur les normes de potabilité.

VWR propose un système de prise de commande, facile à utiliser, via Internet (<http://fr.vwr.com/>). Il suffit de quelques clics pour que les produits soient distribués dans les laboratoires du monde entier.

VWR INTERNATIONAL SAS

201, rue Carnot - 94126 Fontenay sous Bois Cedex

Tél. : 01 45 14 85 00 - Fax : 01 45 14 87 80

info@fr.vwr.com - fr.vwr.com

LA COMPAGNIE DES EAUX DE PARIS BIENTÔT EN LIGNE



La Compagnie des Eaux de Paris (Générale des Eaux) ouvrira bientôt un site web à l'adresse <http://www.compagnie-des-eaux-de-paris.com/>.

Ce site comportera des informations sur l'eau à Paris (prix, qualité, origine, histoire...), des conseils et des astuces (économiser l'eau, réparer un robinet qui fuit...), ainsi que des services personnalisés pour les clients de la rive droite (consulter et modifier son dossier, suivre sa consommation, transmettre son index de consommation, consulter ses factures...).

COMPAGNIE DES EAUX DE PARIS

4 rue du Général Foy - 75008 PARIS

Tél. : 01 44 90 23 00 - Fax : 01 45 22 58 05

SPDE :

DES INDICATEURS DE PERFORMANCES POUR LES SERVICES D'EAU

De plus en plus, les consommateurs souhaitent être mieux informés sur l'eau qu'ils consomment.

Le **SPDE** (Syndicat Professionnel des Entreprises de Services d'Eau et d'Assainissement), qui dessert 46 millions d'habitants, a décidé de demander à ses membres d'inclure dans les comptes rendus d'activité de l'exercice 2002, **une analyse des performances des services couvrant plus de 10 000 habitants.**

17 indicateurs ont été sélectionnés (10 pour l'eau potable, 7 pour l'assainissement) pour permettre de mesurer les performances du service :

- **continuité du service**, illustrée par les interruptions dans l'approvisionnement en eau et les interventions curatives sur les réseaux d'assainissement ;
- **qualité sanitaire de l'eau distribuée**, mesurée par des taux de conformité aux critères réglementaires ;
- **protection de la ressource**, évaluée au travers des démarches de protection physique des points de captage et des mesures d'optimisation de la consommation ;
- **préservation de l'environnement**, appréciée aux différentes étapes de la chaîne de dépollution (collecte, traitement, gestion des boues) ;

- **gestion patrimoniale**, appréhendée pour le réseau de distribution par l'indice linéaire d'eau non consommée ;
- **relation avec les clients**, dont la prise en compte des attentes constitue un gage de qualité au même titre que le recouvrement des factures pour la gestion du service ;
- **contribution à la cohésion sociale**, dont témoigne, par exemple, la mise en oeuvre de conventions départementales Solidarité Eau ;
- **qualité globale du service**, identifiée à partir des différents systèmes de management mis en oeuvre (ISO 9000, ISO 14001 et accréditation de laboratoires).

Clairement définis et fondés sur des données mesurables et vérifiables, ces indicateurs se veulent fiables et applicables à tous les services.

SPDE

83, Avenue Foch - 75761 Paris Cedex 16

Tél. : 01 53 70 13 58 - Fax : 01 53 70 13 41

spde@spde.org

COMMISSION EUROPÉENNE : LIFE ET LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE L'EAU

Lancé en 1992, le programme LIFE est désormais considéré comme l'un des fers de lance de la politique communautaire de l'environnement. LIFE - L'Instrument Financier pour l'Environnement, a été créé en vue de cofinancer des initiatives environnementales entreprises par l'industrie, les ONG et les autorités publiques. LIFE est actuellement dans sa troisième phase, laquelle court jusqu'en décembre 2004 et dispose d'un budget de 640 millions d'euros.

Le programme est composé de trois volets thématiques :

- **LIFE-Nature** finance des projets visant à la protection de la nature dans l'Union Européenne et certains pays candidats. Il s'attache avant tout à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore d'un intérêt particulier pour l'Union Européenne, conformément aux Directives "Habitats" et "Oiseaux". LIFE-Nature soutient la mise en oeuvre de la politique européenne de conservation de la nature et du réseau Natura 2000.
- **LIFE-Environnement** octroie un soutien financier en vue de mettre en oeuvre les politiques environnementales de l'UE dans les Etats membres et dans certains pays candidats. Les projets financés visent notamment à développer des techniques respectueuses de l'environnement et à en favoriser la démonstration, ou encore à proposer des solutions innovantes applicables dans des domaines comme l'aménagement et la mise en valeur du territoire, la gestion de l'eau, la limitation de l'impact sur l'environnement des activités économiques, la gestion des déchets et la politique intégrée de produits.
- **LIFE-Pays tiers** offre une assistance technique dans le domaine de l'environnement aux pays tiers riverains de la méditerranée et de la mer baltique. Les projets financés promeuvent les orientations communautaires en matière d'environnement et de développement durable. Ils apportent en outre des solutions à des problèmes importants dans la région.

LIFE est aussi un instrument qui doit concourir à mettre en oeuvre la politique communautaire définie par le sixième Programme d'Action pour l'Environnement (PAE) sur la base d'une approche pratique.

Le sixième PAE définit les grandes priorités et les objectifs principaux de la politique environnementale pour des cinq à dix prochaines années, et détaille les mesures à prendre.

Les grandes priorités du PAE sont l'atténuation des changements climatiques, la protection de la nature et de la biodiversité, la minimisation des effets nocifs de l'environnement sur la santé, l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion durable des déchets.

L'utilisation durable et la haute qualité des ressources en eau figurent parmi les objectifs prioritaires du Programme. Concrètement, il s'agit de parvenir à des niveaux de qualité de l'eau qui n'entraînent pas d'incidence ni de risques inacceptables pour la santé des personnes et pour l'environnement, et de faire le nécessaire pour que le rythme d'extraction des ressources en eau s'inscrive dans le long terme.

Les programmes de recherche communautaires peuvent aider à développer les technologies de pointe, les meilleures pratiques de gestion, et des méthodologies et outils à l'appui de la législation sur l'eau. A cet effet, le PAE prévoit un ensemble d'actions destinées à :

- assurer la mise en oeuvre intégrale et adéquate de la Directive-Cadre sur l'Eau ;
- assurer la mise en oeuvre intégrale et adéquate de la Directive sur les nitrates afin de mettre un terme à l'eutrophisation des lacs, des rivières et des mers de l'Union Européenne et de limiter l'impact sur les eaux souterraines au-delà des normes établies par la Directive sur l'eau potable ;
- éliminer progressivement les rejets de certaines substances dangereuses dans les eaux communautaires, dans les délais fixés par la Directive-Cadre sur l'Eau (c'est-à-dire pour 2020 au plus tard) ;
- réexaminer la Directive sur les eaux de baignade ;
- intégrer la Directive-Cadre sur l'Eau et les autres politiques relatives à la qualité de l'eau dans les développements ultérieurs de la Politique Agricole Commune et de la Politique Régionale de l'UE.

LIFE, et en particulier son volet LIFE-Environnement, joue en quelque sorte un rôle de laboratoire dans la mise en oeuvre de ces actions.

**OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

L-2985 Luxembourg
europa.eu.int

SIWI : SWEDISH INTERNATIONAL WATER INSTITUTE

Le SIWI (Swedish International Water Institute) offre sur son site (www.siwi.org) une série de documents téléchargeables. Parmi les titres disponibles :

- Balancing human security and ecological interests in a catchment,
- Corporate responsibility to facilitate sustainable development in the water sector,
- Water security for cities, food and environment - towards catchment hydrosolidarity,
- Water management in developing countries : SIWI recommendation for EU development co-operation,
- Business and industry as a driving or braking force on the road to water security in the 21st Century,
- Water harvesting for upgrading of rainfed agriculture : problem analysis and research needs,

- Water security : opportunity for development and co-operation in the Aral Sea area,
- Water and development in developing countries.

□ Rappelons que le **Stockholm Water Symposium**, organisé par le SIWI, se double cette année d'une Semaine Mondiale de l'Eau, du 10 au 16 août prochain. Le symposium sera consacré à la "sécurité en matière de drainage. Comment équilibrer production, commerce et utilisation de l'eau".

SWEDISH INTERNATIONAL WATER INSTITUTE

Hantverkargatan 5 - SE 112 21 Stockholm - Sweden
Tél. : 46 0 8 522 139 89 - Fax : 46 0 8 522 139 61
www.siwi.org

UNE NOUVELLE POLITIQUE DE L'EAU AU QUÉBEC

A elles seules, les eaux douces du Québec représentent **3 % des réserves mondiales**. Afin de les protéger, le Gouvernement du Québec a amorcé dès 1998 une vaste démarche de consultation. Le **BAPE** (Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement) a recueilli dans toutes les régions du Québec des milliers de témoignages et rédigé des recommandations pour l'exploitation des eaux souterraines, l'exportation de l'eau, la privatisation des services, la santé, l'assainissement, le Saint-Laurent, la protection des milieux aquatiques, la tarification et la gestion par bassin versant.

En 2000, le Gouvernement publiait le Cadre Général d'Orientation de la future politique sur la gestion de l'eau, qui a servi à l'élaboration de la Politique Nationale de l'Eau.

Cinq grandes orientations ont ainsi été retenues :

- réformer la gouvernance de l'eau,
- gérer le Saint-Laurent de façon intégrée,

- protéger la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques,
- poursuivre l'assainissement de l'eau et améliorer la gestion des services,
- favoriser les activités récréatives et touristiques liées à l'eau.

La nouvelle Politique Nationale de l'Eau, pour sa mise en oeuvre, s'appuie sur une coordination gouvernementale et une participation citoyenne, les attentes du Québec envers le Gouvernement Fédéral, un suivi et une évaluation de la Politique Nationale de l'Eau.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Edifice Marie-Guyart - 675 bd René Lévesque Est
Québec glr 5v7
Tél. : 418 521 3911 - Fax : 418 643 4143

www.oieau.org
Le monde de l'eau sur internet

AUTOSURVEILLANCE

TESTEZ VOTRE STATION D'EPURATION

Spécialement conçue pour réaliser durant 1 an le suivi d'une station d'épuration de moins de 10 000 équivalent-habitants, la mallette d'autosurveillance de l'Office International de l'Eau permet de réaliser les tests hebdomadaires suivants : limpidité, recherche du voile de boue, recirculation, décantation, ammoniacale, nitrate, phosphate (en option). Un kit de recharge permet de renouveler les réactifs d'analyses chaque année.

Poids : 5 kg - Dimensions : 46 x 33 x 15 cm



Prix : 380 € HT*
Recharge annuelle : 70 € HT*
* hors option phosphate



AVEC LA MALLETTE D'AUTOSURVEILLANCE

Commande

Office International de l'Eau - Le CNFME
22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 70 - Fax : 05 55 77 71 15 - cnfme@oieau.fr



DOCUMENTATION FRANÇAISE : L'IMPACT DU DROIT COMMUNAUTAIRE SUR LA DISTRIBUTION ET L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU EN FRANCE



Bérangère Teissonnier-Mucchielli a passé sa thèse de doctorat au CERIC (Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires) de la Faculté de droit et de science politique de l'Université d'Aix-Marseille III.

Cette thèse vient d'être publiée à la Documentation Française.

L'ouvrage porte sur un sujet important et neuf qui mêle droits français et communautaires de la concurrence, des

services publics et de l'environnement. La distribution et l'assainissement des eaux urbaines constituent, en effet, l'un des services publics locaux les plus importants et les plus significatifs. Ces caractères ont été confirmés par l'évolution récente du droit puisque la Directive-Cadre du 23 octobre 2000 a profondément renouvelé le droit communautaire dans le domaine de l'eau et qu'une loi est en cours d'élaboration en France.

L'ouvrage conclut que, actuellement, le droit communautaire a une **emprise faible** sur l'utilisation de l'eau en tant que bien économique, mais importante et contraignante sur l'eau considérée comme ressource naturelle.

Il montre également que la relation entre droit français et droit communautaire est loin d'être à sens unique, puisque le droit français a lui-même exercé une influence non négligeable sur la Directive Communautaire. Il est, dès lors, possible d'identifier un processus d'interactions dynamiques entre législations communautaire et nationale qui conduit à des changements profonds de leurs contenus respectifs vers des normes plus élaborées et plus complètes qui profitent, en dernier lieu, aux services de distribution d'eau et d'assainissement.

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

29-31 Quai Voltaire - 75344 PARIS CEDEX 07

Tél. : 01 40 15 70 00 - Fax : 01 40 15 72 30

www.ladocumentationfrancaise.fr

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
INTERNATIONALES ET COMMUNAUTAIRES

38 avenue de l'Europe - 13090 Aix-en-Provence

Tél. : 04 42 52 72 50 - Fax : 04 42 52 72 60

secretariat.ceric@wanadoo.fr

pro.wanadoo.fr/ceric

ÉDITIONS AUTREMENT :

ATLAS MONDIAL DE L'EAU, UNE PÉNURIE ANNONCÉE

Avec 62 cartes et graphiques, cet atlas présente un panorama des ressources mondiales en eau douce et marine. Informations essentielles s'il en est, tant l'avenir de l'humanité en dépend. Le Sommet de Johannesburg a révélé au public l'importance des questions liées à la gestion de l'eau, et cet ouvrage se propose d'y répondre.

Cet atlas de l'eau constitue un outil synthétique, facilement accessible.

Il présente clairement non seulement les modes de consommation de l'eau et l'impact sur le milieu, mais aussi l'ensemble des problèmes posés par la gestion "politique" de l'eau quand elle se raréfie : quels sont les impacts des activités humaines sur les ressources en eau et sur la qualité de cette dernière ? Quels effets sur la

Mer d'Aral ou le lac Tchad ? Cet atlas décrit, à travers de nombreux exemples régionaux (le Proche-Orient, la Mer Noire, la Mésopotamie...), la complexité des problèmes liés au contrôle et à la gestion de l'eau, et les impacts de la mauvaise gestion ou de la surconsommation de "l'or bleu". Ces analyses portent sur les deux dernières décennies, dans un environnement naturel, économique et social fort mouvant.

EDITIONS AUTREMENT

17 rue du Louvre - 75001 Paris

Tél. : 01 40 26 06 06 - Fax : 01 40 26 00 26

autrement@filnet.fr

www.autrement.com

ÉDITIONS DU ROUERQUE :

TOUT SAVOIR SUR LES EAUX MINÉRALES

En 100 pages, ce livre étanche votre curiosité sur l'univers fluide des eaux minérales : environnement et géologie (le parcours souterrain des eaux, les parades des minéraliers pour contrer les risques de pollution sur leurs sources...), mais aussi santé (avantages comparatifs des eaux sur la santé, décryptage des étiquettes...), la gastronomie (témoignages des plus grands chefs -Marc Veyrat, Olivier

Rollinger, Michel Bras...), histoire (Thermalisme...), ou design et prospective (Demain, l'eau en gel ?).

ÉDITIONS DU ROUERQUE

Parc Saint-Joseph - BP 3522 - 12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05.65.77.73.70 - Fax : 05.65.77.73.71

info@lerouergue.com

www.crlmidipyrenees.asso.fr/editeurs/rouergue.htm

WEKA :

"GUIDE PRATIQUE DE LA GESTION DE L'EAU"

Les éditions **WEKA** viennent de lancer un "Guide Pratique de la Gestion de l'Eau".

Règlementation et méthodes, distribution et assainissement, santé publique et environnement, ce guide doit permettre aux responsables de la gestion de l'eau d'en maîtriser tous les aspects et les aider à :

- interpréter sans risque d'erreur les nombreux textes réglementaires et normatifs qui encadrent la gestion de l'eau et des services d'eau et d'assainissement ;
- maîtriser les techniques et les enjeux financiers de la gestion des ressources en eau (contrôle, aménagement, entretien et protection du milieu naturel aquatique) ;
- choisir les solutions adaptées aux besoins de leur collectivité en s'appuyant notamment sur des retours d'expériences et des initiatives locales innovantes ;

- améliorer la communication avec les usagers de l'eau.

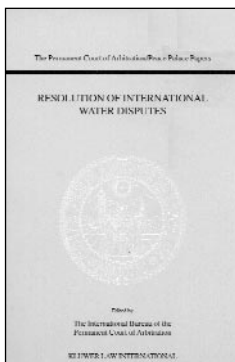
Le guide pratique de la gestion de l'eau apporte également une garantie de fiabilité dans le temps grâce aux compléments et mises à jour inclus dans son abonnement. Dans un domaine où les techniques et les contraintes réglementaires et normatives évoluent régulièrement, il permet ainsi **une veille permanente**.

WEKA

249 rue de Crimée - 75935 PARIS CEDEX 19
Tél. : 01 53 35 16 16 - Fax : 01 53 35 17 01

KLUWER :

"RÉSOLUTION OF INTERNATIONAL WATER DISPUTES"



En novembre 2002 s'est tenu à la Haye le 6^{ème} séminaire international de la PCA (Permanent Court of Arbitration). Il a rassemblé des experts autour du sujet **des conflits internationaux liés à l'eau**.

Quels mécanismes conduisent à des conflits ?

Est-ce que les décisions des tribunaux sont la meilleure méthode pour partager l'eau ? Les négociations et la coopération régionale

sont-elles la seule méthode réaliste et viable pour parvenir à une répartition équitable de la ressource ?

Cet ouvrage propose une approche dynamique et pluridisciplinaire de résolution des conflits liés à l'eau.

PERMANENT COURT OF ARBITRATION

Peace Palace 2517 KJ
THE HAGUE - THE NETHERLANDS
Tél. : 31 70 302 4165 - Fax : 31 70 302 4167
bureau@pca-cpa.org

LU DANS LA PRESSE

60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS :

À QUAND UNE VÉRITABLE PRÉVENTION DES INONDATIONS ?

Dans son numéro 372, "**60 millions de consommateurs**", la revue de l'**Institut National de la Consommation** fait le point sur la prévention des inondations en France.

De 1990 à 2002, près de **6 milliards d'euros** ont été versés au titre de l'indemnisation des inondations.

Depuis la mise en place des Plans de Prévention des Risques (PPR) prévus par la loi Barnier en 1995, seules 3 000 communes, sur les 10 000 potentiellement à risque, disposent d'un PPR approuvé.

Il est vrai que la population refuse les zones non constructibles, et que certains maires ont fermé les yeux en accordant des permis de construire, de peur de "tuer" leur commune.

Alors, plutôt que de prolonger un système d'indemnisation désresponsabilisant (les particuliers sont remboursés quoi qu'il arrive), les assureurs ont instauré un système de franchise plus élevé dans les communes sans PPR. Le projet de loi Bachelot va aussi dans ce sens, en préconisant d'affecter 4 % de la cagnotte "catastrophes na-

tuelles" (issue de la surprime prélevée sur les polices d'assurance dommages) au lieu de 2 % actuellement, au fonds d'indemnisation des personnes expropriées des zones à risques.

La cartographie des aléas, qui est un outil essentiel, reste trop imprécise : les atlas des zones à risques sont à l'échelle 1/25000^e alors que dans la réalité, l'échelle de vie des individus est la parcelle du cadastre. Les DIREN doivent donc établir une cartographie à échelle unique, la plus petite possible, et numérisée. Malheureusement, sans effectif complémentaire, cette tâche ne devrait être achevée au plus tôt qu'en 2010 !

60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

80, rue Lecourbe - 75732 Paris Cedex 15
Tél. : 01 45 66 20 20 - Fax : 01 45 66 21 20
www.60millions-mag.com/page/

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

AU MOINS 1,270 MILLIARDS D'EUROS PAR AN VONT ÊTRE NÉCESSAIRES POUR RENOUVELER LES INSTALLATIONS D'EAUX USÉES COMMUNALES !

En 2002, la Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation de l'Environnement (D4E), du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, a confié à l'Office International de l'Eau une étude générale visant à :

- ➔ disposer d'un inventaire du patrimoine français des infrastructures municipales d'eau potable et d'assainissement des eaux usées,
- ➔ établir une pyramide d'âges de ces infrastructures,

➔ évaluer les besoins de renouvellement auxquels auront à faire face les collectivités dans les prochaines années.

Disons tout de suite que, si l'analyse des différents inventaires du FNDAE concernant l'eau potable et l'assainissement depuis 1961 a permis de créer un historique détaillé et chiffré de l'équipement en zone rurale, les données pour les agglomérations sont très difficiles à obtenir et à analyser.

1 EAUX USÉES

➤ Conduites d'évacuation des eaux usées :

On note que le linéaire total de conduites transportant des eaux usées est de l'ordre de 250.000 kilomètres avec :

- 45.500 kilomètres de conduites en réseau unitaire (18 %),
- 83.500 kilomètres de conduites d'eaux usées au sein de réseaux séparatifs (34 %),

- 62.800 kilomètres de conduites unitaires au sein de réseaux mixtes (25 %),
- 54.800 kilomètres de conduites d'eaux usées au sein de réseaux mixtes (22 %).

A l'aide de différentes estimations, nous avons pu reconstituer un historique de la pose de ces conduites d'eaux usées sur l'ensemble de la France métropolitaine.

Année	Nb d'habitants desservis	Linéaire de conduites d'eaux usées en kilomètres
1962	22.300.000	118.600
1968	29.800.000	158.500
1975	36.900.000	196.300
1982	41.000.000	218.100
1990	44.900.000	238.900
1998	47.000.000	250.000

Selon les hypothèses "optimistes" ou "pessimistes" retenues pour l'estimation de la valeur patrimoniale à neuf de ces réseaux (entre 258 et 305 Euros en moyenne par mètre linéaire de conduite) et pour la durée de vie des ou-

vrages (entre 60 et 80 ans), on a pu estimer le montant annuel moyen de financement nécessaire pour maintenir le parc de collecteurs d'eaux usées en bon état selon le tableau suivant :

	Durée de vie des réseaux égale à 60 ans hypothèse pessimiste	durée de vie des réseaux égale à 80 ans hypothèse optimiste
1 mètre linéaire coûte 305 euros hypothèse pessimiste	1,27 milliards d'€ par an sur 60 ans	0,95 milliards d'€ par an sur 80 ans
1 mètre linéaire coûte 258 euros hypothèse optimiste	1,08 milliards d'€ par an sur 60 ans	0,80 milliards d'€ par an sur 80 ans

Ces chiffres ne concernent que la partie eaux usées des réseaux. La partie eaux pluviales n'a pas été étudiée.

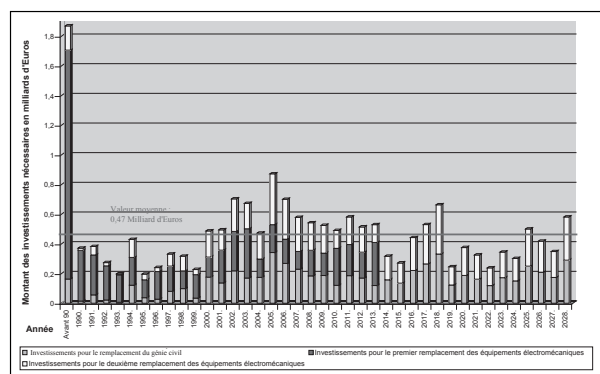
➤ Stations d'épuration des eaux usées :

Un travail systématique sur les fichiers du Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE) a permis de réaliser un descriptif détaillé du parc de stations d'épuration et de sa structure par âge.

En dehors de la Station d'Épuration d'Achères, qui représente à elle seule une capacité de 8 millions d'habitants, la valeur à neuf du parc national de stations d'épuration serait de 12,6 milliards d'Euros soit environ 218 Euros par habitant.

On estime alors le financement nécessaire pour maintenir tant le génie-civil que l'équipement électromécanique des installations à une moyenne de 0,472 milliards d'Euros par an d'ici à 2028.

On notera notamment que compte tenu de l'âge du parc des stations, 30 % des renouvellements auraient déjà du être réalisés dans l'idéal, à une date optimale antérieure à 2002 !



Echéances optimales des investissements nécessaires au renouvellement du parc de stations d'épuration

② EAU POTABLE

► Réseaux de distribution et usines de potabilisation :

On estime que le linéaire des conduites d'eau potable serait de l'ordre de 830.000 Km.

Le réseau d'eau potable en France est majoritairement constitué de PVC et de fontes? Ceci est corrélé à l'historique de pose des canalisations :

Année	Kilomètres posés cumulés	% posés antérieurement
1940	25 370	3.1 %
1950	64 130	7.7 %
1960	159 000	19.1 %
1970	367 250	44.2 %
1980	633 470	76.3 %
1990	781 620	94.1 %
2000	830 750	100.0 %

(source : Géophen - 2002)

L'année médiane de pose du réseau d'eau potable français se situerait en 1972.

Les besoins de renouvellement sont issus de l'analyse de l'historique de pose des canalisations en tenant compte

d'une durée de vie réaliste pour chaque type de matériau. Ils sont estimés à :

échéance	Montants annuels en milliards d'euros
Avant 2015	1.5 à 2.0
entre 2015 et 2025	2.0 à 2.5
entre 2025 et 2040	1.0
entre 2040 et 2050	2.5

(source : Géophen - 2002)

Ne disposant pas des historiques de construction / rénovation des usines d'eau potable, une telle analyse n'est pas possible pour ces infrastructures, mais une extrapolation

France entière des données obtenues sur le Bassin Seine-Normandie conduit à estimer la valeur à neuf des usines d'eau potable à 27.9 milliards d'Euros.

③ RECOMMANDATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Il n'existe pas réellement de sources actuellement facilement mobilisables qui nous permettraient de reconstituer en détail la structure par âge de l'ensemble des systèmes d'eau potable et d'assainissement en France.

Les matériaux et diamètres utilisés pour les conduites ne sont connus en détail ni pour la distribution d'eau ni pour la collecte des eaux usées.

La connaissance des usines de potabilisation n'a pu être partiellement approfondie que sur le Bassin Seine-Normandie.

L'historique des réseaux d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain n'a pu être reconstitué de manière précise sur l'ensemble du territoire français et repose pour l'essentiel sur des études de cas extrapolées.

Compte tenu des enjeux financiers pour les collectivités du renouvellement de leurs équipements dans les prochaines décennies, il conviendrait de mener sur l'ensemble des départements français des études pour établir des bases de données détaillées indispensables sur les infrastructures du secteur de l'eau.

Il est également nécessaire de poursuivre le travail que nous venons de réaliser pour les conduites d'eau pluviales, le bassins de stockage et les installations de réinfiltration des eaux de pluie à la source ainsi que sur les installations de traitement des rejets par temps de pluie.

L'étude complète est disponible gratuitement en version PDF sur le site Internet de l'OIEau :

www.oieau.org

(rubrique Documentation Information / EAUDOC / "nos dernières parution")

POUR PLUS D'INFORMATIONS

jean-Marc BERLAND
Service National d'Information
et de Documentation sur l'Eau - SNIDE
Tél. : 05 55 11 47 87 - Fax : 05 55 11 47 48
jm.berland@oieau.org

Christiane RUNEL
Attachée de Presse
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45
dg@oieau.fr
www.oieau.org

www.oieau.org
Le monde de l'eau sur internet

Nos Stages pour Novembre et Décembre 2003 ...

DATE	REF.	TITRE
24-25/11/03	03B011c	Sécurité chlore : Intervention et échanges des bouteilles de chlore
24-28/11/03	03E002a	Dimensionnement des réseaux d'assainissement - Niveau 2
24-28/11/03	03E013b FNDAE	La réhabilitation des réseaux d'assainissement
24-27/11/03	03E028d	Réussir le contrôle technique de l'assainissement non collectif
24-28/11/03	03F002f	Exploiter une station d'épuration à boues activées 2° Degré - Module 1
24-28/11/03	03F007d FNDAE	Conception et dimensionnement Module 1 : station d'épuration à boues activées
24-28/11/03	03L006b	Exploiter et entretenir les capteurs de qualité des eaux
24-28/11/03	03N010c	Exploitation d'une station d'épuration biologique - 1° Degré
25-28/11/03	03K023a	La gestion administrative et financière des abonnés : Evolution destextes
26-27/11/03	03B011d	Sécurité chlore : Intervention et échanges des bouteilles de chlore
1-5/12/03	03C018a	Etude hydraulique d'un réseau : Pompage et distribution - Niveau 3
1-5/12/03	03C015a	Suivi technique d'un chantier de pose de canalisations
1-5/12/03	03G003b	Le forage d'eau
1-5/12/03	03K001a	La gestion technique d'un service d'eau potable
2-5/12/03	03K010a	La gestion des abonnés : du relevé au recouvrement des factures
8-12/12/03	03B018b	Correction de la minéralisation: eaux agressives, eaux entartrantes
8-12/12/03	03C003b	Exploiter les réseaux d'eau potable - Niveau 2
8-12/12/03	03C013b	La pose des canalisations d'eau potable
8-12/12/03	03F008b FNDAE	Participer à la réception d'une station d'épuration type boue activée
8-12/12/03	03F032a	Le génie civil des stations de traitement et des réservoirs
8-12/12/03	03F018d	Exploiter une station d'épuration à boues activées 2° Degré - Module 2
8-12/12/03	03I008a	Optimiser le fonctionnement d'un service maintenance
8-11/12/03	03K027a	Les indicateurs de performance : un nouvel outil pour le contrôle des résultats des services d'eau
8-11/12/03	03L007b	Exploiter et entretenir un système d'autosurveillance de station d'épuration
8-12/12/03	03N007d	Détoxication des effluents
8-12/12/03	03S002b	Diagnostic et aménagement des cours d'eau

DATE	REF.	TITRE
9-12/12/03	03E035	La ville, son assainissement: principes et méthodes :Approche de la conception de l'assainissement
9-12/12/03	03F026a	Audit qualité interne
9-11/12/03	03N029a	Garantir la validité et la fiabilité des analyses d'eaux usées industrielles
15-19/12/03	03C004a	Maintien de la qualité de l'eau en distribution
15-18/12/03	03C042a	La gestion du patrimoine: renouvellement et réhabilitation des réseaux d'eau potable
15-19/12/03	03F033a FNDAE	Le traitement des effluents agricoles
15-19/12/03	03L010a	Exploitation et maintenance des stations d'observation de la qualité des eaux
15-19-12/03	03N008b	Exploitation d'une station de détoxication
16-19/12/03	03C020f	Qualification à la maintenance des disconnecteurs
16-19/12/03	03E034a	La gestion du risque inondation
16-19/12/03	03L008b	Gestion d'un parc de capteurs : mise en œuvre d'une fonction métrologique
16-18/12/03	03S010b	Suivi de chantier en rivière



Le détail de ces formations ainsi que le calendrier des stages 2003 est disponible sur le Web : <http://www.oieau.org/stages>

Bulletin de Réservation (à faxer au 05 55 11 47 01)

STAGE CONCERNE

Référence :

Intitulé du stage :

Dates :

PARTICIPANT

Nom et Prénom :

Fonction :

Service :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :

SOCIETE

Adresse :

Téléphone :

Télécopie :

E-mail :



N° SIRET :

Code APE :

Les "Convention-Convocation-Facturation" sont à adresser :

à l'adresse ci-contre

à l'organisme suivant :

N° SIRET :

Code APE :

A M. ou Mme :

Fait à : Signature

Le : et cachet

**Office International de l'Eau - Le CNFME - 22 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 00 - Fax : 05 55 11 47 01 - E-mail : stages@oieau.fr**

AGENDA DES ÉVÉNEMENTS

Notre sélection ...

DATE	LIEU	THEMES	CONTACT
23/06/03	Nantes France	3 ^{ème} Assises de l'Eau en Pays de Loire	M&M Conseil Tél. : 01 44 91 58 50 - Fax : 01 44 91 58 51 www.mmconseil.com
23 - 24/06/06	Paris France	Deux Journées sur l'Assainissement Industriel	EFE Tél. : 01 44 09 24 23 - Fax : 01 44 09 22 22 elegendre@efe.fr - www.efe.fr
23 - 27/06/03	Cannes France	5 ^{ème} Symposium International de l'Eau : nouvelles dates	Réseau Méditerranéen et Chaire UNESCO de l'Eau Tél. / Fax : 04 92 09 02 73 water-cannes-symposium@wanadoo.fr www.symposium-h2o.com
26/06/03	Bastia Corse	Journée Technique sur l'Assainissement Rural	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse Tél. : 04 72 71 26 00 - Fax : 04 72 71 26 03 www.eau-seine-normandie.fr
27/06/03	La Souterraine France	Inauguration des Nouveaux Pilotes du CNFME	OIEau - CNFME Tél. : 05 55 11 47 00 - Fax : 05 55 11 47 01 f.lasvergnas@oieau.fr - www@oieau.org
28/06 - 6/07/03	Rouen France	Toutes Voiles Dehors à l'Armada de Rouen	Agence de l'Eau Seine-Normandie Tél. : 01.41.20.16.00 - Fax : 01.41.20.16.89 www.aesn.fr
28 - 30/06/03	Danos Syrie	Gestion et valorisation de la ressource en eau	UBIFRANCE Tél. : 01 44 34 50 00 - Fax : 01 44 34 50 01 www.ubifrance.com
22 - 26/07/03	Massif Central & Auvergne France	H2O Le Festival de l'Eau du Massif Central	AURA Tél. : 04 73 31 83 15 - Fax : 04 73 36 52 50 h2o@association-h2o.com www.association-h2o.com
21 - 25/07/03	Corté Corse	Université d'Eté sur le thème de l'Eau Douce	ACQUA LINDA Tél. : 06 60 67 07 92 acqua.linda@club-internet.fr www.webzinemaker.com/acqua-linda
10 - 16/08/03	Stockholm Suède	Stockholm Water Symposium	SIWI Tél. : 46 0 8 522 139 89 - Fax : 46 0 8 522 139 61 www.siwi.org
20 - 23/08/03	Tampere Finlande	1 ^{ère} Conférence internationale sur les Toilettes Sèches	DRY TOILET 2003 Tél. : 358 50 3012539 - Fax : 358 3 2330444 secretary@drytoilet.org www.drytoilet.org
24 - 29/08/03	Tessalonique Grèce	30 ^{ème} Congrès IARH Water engineering and research in a learning society : modern developments and traditional concepts"	IAHR Secretariat Tél. : 34 91 335 7908 2003iahr@auth.gr www.civil.auth.gr/2003iahr
14 - 19/09/03	Montpellier France	Irrigation et Gestion Concertée des Conflits d'Usage dans la Région Euroméditerranéenne	AFEID Tél. : 04 67 04 63 16 - Fax : 04 67 04 37 85 afeid@cemagref.fr afeid.montpellier.cemagref.fr
23 - 25/09/03	Hochiminh City Vietnam	Water and Wastewater Asia	PennWell Corporation Tél. : 44 0 1992 656 600 Fax : 44 0 1992 656 700
8 - 9/10/03	Lyon France	Quels Modèles Physiques pour le 21 ^{ème} Siècle ?	Société Hydrotechnique de France Tél. : 01 42 50 91 03 - Fax : 01 42 50 59 83 shf@shf.asso.fr - www.shf.asso.fr
9 - 10/10/03	Sousse Tunisie	Gouvernance de l'Eau et Développement Durable	SONEDE - DEE Tél. : 216 71 889 012 - Fax : 216 71 873 104

L'agenda complet des événements est consultable sur le Web
<http://eaudoc.oieau.org>



**Le Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable**
(Direction de l'eau)



Les 6 Agences de l'Eau



**Le Ministère de l'Agriculture,
de la Pêche et des Affaires Rurales**
(Fonds National de Développement des Adductions d'Eau)



La Région Limousin



**Le Ministère de la Santé,
de la Famille
et des Personnes Handicapées**
(Direction Générale de la Santé)



**Le Réseau International
des Organismes de Bassin**
(Aquadoc-Inter - RIOB)

NOS PARTENAIRES

Nouveaux services aux abonnés

"EAUDOC" prend un nouvel essor pour mieux répondre aux besoins de nos utilisateurs dans le monde.

Trois forfaits sont disponibles :

EAUDOC Classic

- Accès web illimité aux notices dans les bases techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D de l'OIEau,
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement
- Revue des sommaires électronique

**109,00 € TTC
91,14 € HT**

L'accès hors forfait reste cependant possible à tous par le biais de la **recherche à la carte** et la **commande individuelle** via le panier personnel.

Pour les **grands comptes**, notre offre est étudiée en étroite collaboration afin de définir au mieux les besoins spécifiques et de trouver les solutions les mieux adaptées.

EAUDOC Executive

- Accès web illimité aux notices dans les bases techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D de l'OIEau,
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement
- Revue des sommaires électronique

- ⊕ **Information Eaux en ligne** avec :
Tous les mois, les *dernières nouvelles* des Agences de l'Eau, l'eau dans le monde, *les grands projets internationaux*, une sélection des *derniers articles scientifiques* de nos bases

- ⊕ **La revue de presse quotidienne en ligne**

**229,00 € TTC
191,47 € HT**

EAUDOC Premier

- Accès web illimité aux notices dans les bases techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D de l'OIEau,
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement
- Revue des sommaires électronique

- ⊕ **Information Eaux en ligne** avec :
Tous les mois, les *dernières nouvelles* des Agences de l'Eau, l'eau dans le monde, *les grands projets internationaux*, une sélection des *derniers articles scientifiques* de nos bases

- ⊕ **La revue de presse quotidienne en ligne**

- ⊕ **Information Eaux** en version papier sur votre bureau.

- ⊕ **La sélection en ligne** des dernières références documentaires

- ⊕ **Votre veille automatique** personnalisée

**441,46 € TTC
344,03 € HT**

Abonnez-vous !

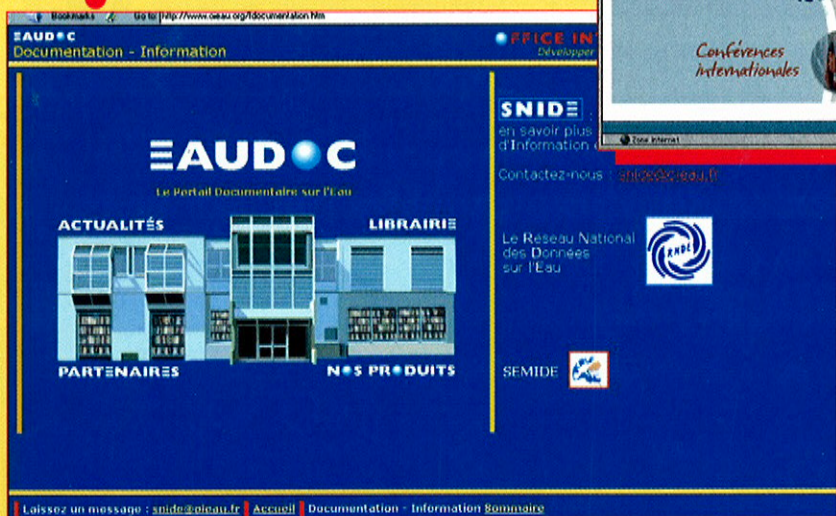
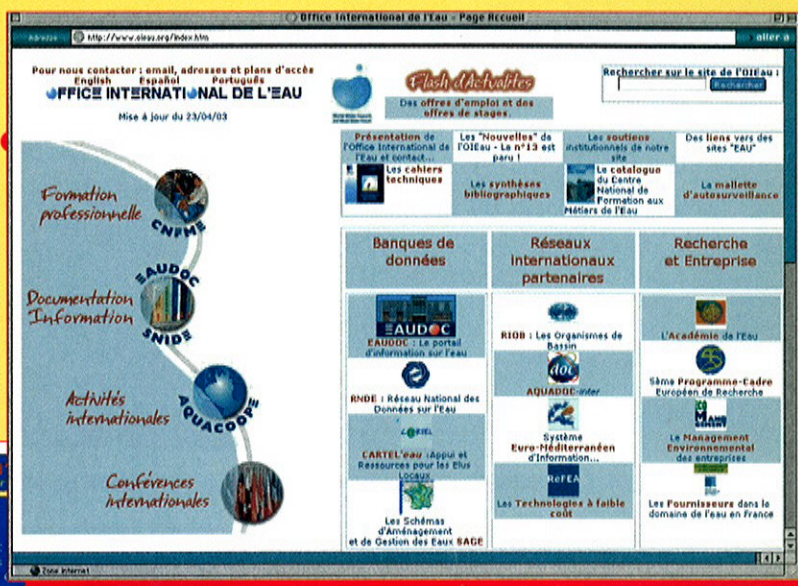
<http://eaudoc.oieau.fr>



Office
International
de l'Eau

www.oieau.org

Le Monde de l'Eau sur Internet

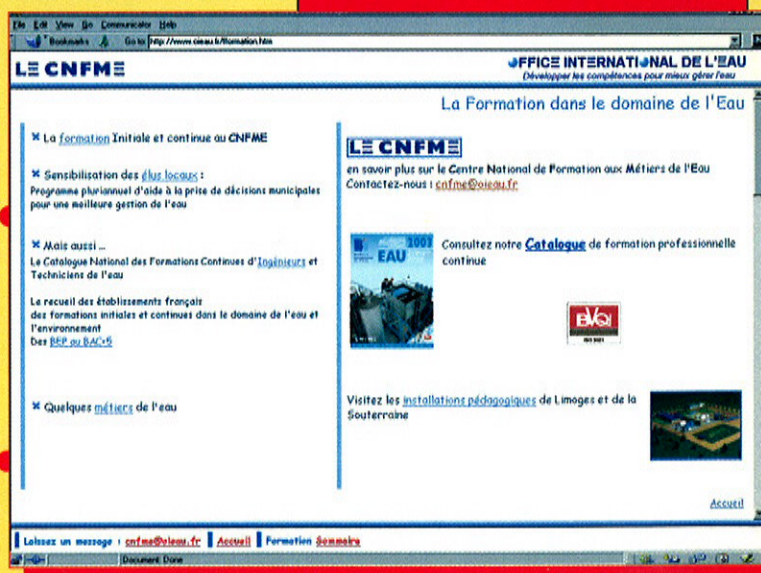


<http://www.oieau.org>

Les 300 stages
de l'Office
International de l'Eau

Le service documentaire
EAUDOC vous permet d'accéder
à plus de **200 000 références**
bibliographiques disponibles
et de commander en ligne
les documents

<http://www.oieau.org>



Office International de l'Eau
Service National d'Information et de Documentation sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : + 33 (0) 5 55 11 47 47 - Fax : + 33 (0) 5 55 11 47 48
E-mail : snide@oieau.fr - Internet : <http://www.oieau.org>